

#### Une session pour quoi ?

→ Gérer un financement européen tel que le FEADER peut faire peur. Mais il s'agit surtout de connaître les principes clés et de mettre en place une méthode et les bons outils dès le montage du projet pour s'engager dans son utilisation en toute sécurité et sérénité !

#### Une session pour qui ?

- Vous êtes bénéficiaire du FEADER ou vous vous posez des questions sur la pertinence de mobiliser du FEADER : agents de développement d'associations reconnues « Organismes Qualifiés de Droit Public (OQDP) » ou pas, de collectivités territoriales ou porteurs de projet collectif
- Vous êtes en charge de la partie financière des projets
- Vous connaissez le FEADER mais souhaitez mieux mobiliser cet instrument financier

#### Au programme : Réduire les risques tout on long de son projet

##### Étape/ je réfléchis mon projet : qu'est-ce que le FEADER peut financer ?

- Les actions et dépenses éligibles
- La stratégie de financement - la subvention FEADER

##### Étape/ je monte mon dossier : déposer une demande de financement

- Le formulaire de demande de subvention
- Le plan de financement
- Les règles de base de la commande publique.

##### Étape/ je mets en œuvre mon projet : comment je m'organise

- La gestion de l'opération
- Les demandes d'acompte
- L'équipe projet : temps de travail, dépenses de personnel
- Les actions réalisées- les règles de base de la commande publique
- La communication
- Les livrables

##### Étape/ en fin de projet

- La demande de solde
- L'évaluation opérationnelle
- Les documents de communication et de capitalisation pour rendre compte

##### Maintenant que je comprends les exigences : est-il pertinent de demander du FEADER ?

#### Méthode pédagogique

→ Des apports réglementaires de l'autorité de gestion du FEADER et l'expérience de bénéficiaires du FEADER

#### Qui intervient ?

- Marie-Pierre Piel, responsable du service FEADER et un instructeur du FEADER, DAFA, Région Auvergne-Rhône-Alpes
- Anne Carton, directrice, chargée des appuis méthodologiques à la conduite de projets et à la capitalisation, Cap Rural
- Marine Rouhouse, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural

#### En pratique

- 12 novembre 2018 en webconférence, de 10h à 12h
- 25 participants maximum. Date limite d'inscription : 5 octobre et 2 novembre
- Participation non soumise à la cotisation annuelle à Cap Rural
- Contact : Marine Rouhouse, chargée de mission Europe et développement rural, Cap Rural, 06 77 83 12 76, [europa.dev rural@caprural.org](mailto:europa.dev rural@caprural.org)